



École de Voile
de Cherbourg

AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve :	R2 Adultes - Dériveurs
Dates :	Le samedi 8 avril 2023
Lieu :	Cherbourg
Autorité Organisatrice :	Ecole de voile de Cherbourg

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3. les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1.1. La régata est ouverte aux dériveurs.

3.1.2. Les bateaux admissibles doivent s'inscrire sur le lien suivant avant le 6 avril :

<https://www.helloasso.com/associations/ecole-de-voile-voile-de-cherbourg/evenements/regate-r1-deriveurs>

3.1.3. Chaque membre de l'équipage résidant en France doit présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FF Voile valide portant la mention **COMPETITION**, accompagnée d'une autorisation parentale.

4. DROITS A PAYER :

Les droits requis sont de 5€ par personne pour une inscription avant le 06/04/23 et 7 € après cette date.

5. PROGRAMME

- 5.1.** Confirmation inscriptions : Samedi 8 avril à partir de 9h
- 5.2.** L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la course est : 13h
- 5.3.** Résultats : aux environs de 17h

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées le 8 avril 2022

7. CLASSEMENT

Le classement sera fait en temps compensé si le nombre de concurrents le permet, sinon il sera établi en temps compensé.

8. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

9. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

10. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

11. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : 02 33 94 99 00

Ecole de Voile de Cherbourg - Plage Napoléon - 50100 CHERBOURG EN COTENTIN